

« Les Panneaux de la Discorde »

Détrier (73110), le 31 mai 2024

Certains intérêts politiques feraient-ils dérailler le processus démocratique ?



Des collectifs et associations remettent en question, depuis longtemps, la légitimité du projet de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin. Suite à plusieurs réunions publiques récemment animées par ces corps citoyens, notamment la toute jeune association Belledonne a Sa'Voix, une part d'habitants et d'habitantes de Détrier et de communes voisines se remobilisent pour réaffirmer leur opposition farouche au projet.

En effet, si l'on s'intéresse de près au cas Villarodin-Bourget en Maurienne, les populations locales ont de quoi s'inquiéter concernant les impacts et nuisances à venir. De plus, elles se questionnent toujours sur les intérêts réels de ce projet dans sa globalité.

Dans le cadre de cette résistance qui se redynamise, la commune de Détrier a décidé en février dernier, suite à un vote à l'unanimité de son conseil municipal, la mise en place de panneaux « **DETRIER, COMMUNE CONTRE LE TUNNEL LYON-TURIN** » aux 2 entrées de la commune.

Les panneaux ont été installés le 07 mars, conformément à la délibération prise en conseil municipal et validée en contrôle de légalité par la préfecture de Savoie.

S'en sont suivies quelques pressions et intimidations orales, venues d'institutions favorables au projet du Lyon-Turin, visant au retrait immédiat des panneaux.

Il n'est apparemment pas bon d'afficher son opposition aux chantiers du 2ème Lyon-Turin, même si cela découle d'un processus démocratique !

La commune a su rester ferme sur sa volonté d'information et de représentation des intérêts de sa population, **mais le 29/04 au matin, surprise, les panneaux avaient disparus !**

Une délégation s'est rendue auprès du maire et de son conseil municipal afin de connaître les raisons pour lesquelles les panneaux avaient été retirés. Il s'avère que le Département, favorable au projet, a agit sans explication et sans annonce de ses actes.

Aucun préavis officiel, aucune mise en demeure, aucune communication du Département avant ou après la dépose et la confiscation des panneaux !

La commune a directement réclamé les panneaux aux responsables de la voirie du Département de la Savoie, qui après plusieurs relances et semaines d'attente les ont finalement restitués... en interdisant leur repose et en justifiant leurs actes par les textes de lois ci-dessous :

- L581-7 Code de l'environnement : l'implantation de publicité sur le domaine public hors agglomération est interdite
- R 581-22 Code de l'environnement : la pose de publicité est interdite en agglomération sur les équipements publics concernant la circulation routière (typiquement les mâts de signalisation)
- R 581-31 alinéa 1 du même Code : la publicité non lumineuse scellée au sol est interdite en agglomération pour les agglomérations de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants.
- Définition de la publicité au titre du Code de l'environnement : toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou attirer son attention

Nous nous posons légitimement la question du deux poids deux mesures et de l'interprétation de ces lois à des fins politiques. Qu'en est-il des innombrables panneaux "La Région finance...", ainsi que des immenses panneaux de TELT, maître d'ouvrage des chantiers qui jalonnent les routes de Maurienne ?



Et si les panneaux de Détrier avaient été à la gloire du chantier, auraient-ils été enlevés ??!

Nous, Belledonne a Sa'Voix, rédigeons donc ce communiqué afin d'exprimer notre mécontentement face aux agissements peu institutionnels du Département de la Savoie et afin de soutenir la commune de Détrier dans sa volonté d'informer sa population.

La commune ayant respecté les procédures démocratiques pour afficher sa position, nous nous attendons à ce que le gouvernement, et les institutions qui le représentent, en fassent de même !

Refuser et nier le droit fondamental à exprimer son opinion en escamotant les moyens d'expression avec si peu de respect et d'élégance, est-ce bien la solution à la mise en place d'un débat serein et constructif, indispensable à l'heure où les premiers financements pour les études d'avant travaux viennent d'être débloqués... Rien n'est moins sûr ..!

Siège social : Belledonne a Sa'Voix - Mairie de Détrier – 73110 DETRIER
Contact : belledonneasavoix@mailo.com

